



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
GROUPE ORANGE

Mai 2024

VICTOIRE POUR LA DÉMOCRATIE SOCIALE ET LA CFDT !

LA CFE-CGC ORANGE CONDAMNÉE LES JUGES ONT DIT STOP !

**HONNÊTETÉ
ET ÉTHIQUE
DOIVENT
GUIDER
LES DÉBATS**

**Le Juge annule le second tour des dernières élections du représentant
des actionnaires salariés au Conseil d'Administration
pour pratiques inadmissibles.**

Le jugement du Tribunal de Nanterre est tombé ce vendredi 3 mai. La justice confirme la position de la CFDT en dénonçant le climat délétère dans lequel s'est tenu le deuxième tour des élections du représentant des actionnaires salariés au Conseil d'Administration.

Ce deuxième tour est donc annulé, fait rarissime dans le contentieux électoral français !

La CFE-CGC Orange a orchestré une campagne de dénigrement massive en utilisant tous les canaux possibles, y compris les réseaux sociaux, pour répandre la calomnie et discréditer la candidate soutenue par la CFDT, Madame Nadia Zak Calvet, actuelle présidente du conseil de surveillance du FCPE Orange Actions.

**Pour la CFDT, les débats sains et loyaux sont nécessairement exempts de diffamation et d'injures.
La CFDT a donc saisi la justice pour faire respecter le minimum d'éthique requis pour de telles élections.**

**PLUS
JAMAIS
ÇA !**

Le jugement rappelle que les candidats doivent se présenter au scrutin sous le principe de l'égalité des armes. Or, le Tribunal a constaté que la CFE-CGC Orange a outrepassé ses droits au point de rompre ce principe d'égalité des armes, créant ainsi un « climat délétère » condamnable et dénoncé par le Président du Conseil d'Administration d'Orange.

La Justice précise que les courriers des 29 et 30 janvier 2024, juste avant le second tour du scrutin, du président du syndicat CFE-CGC Orange, M. Sébastien Crozier, ont participé à ce climat avec une volonté polémique et de provocation.

Un syndicat qui nourrit les débats d'attaques personnelles mensongères et fallacieuses, pour influencer sur les résultats d'un vote d'importance vitale pour les salariés actionnaires, est-il encore digne de confiance ?

Pour la CFDT, tous les coups ne sont pas permis pour gagner. Mensonges et calomnies, est-ce le niveau des échanges que l'on attend dans une campagne visant à représenter les actionnaires salariés au Conseil d'Administration et prétendre éclairer les décisions stratégiques pour le devenir du Groupe Orange ?

Espérons que ce jugement donnera un coup d'arrêt aux pratiques douteuses et violentes de M. Sébastien Crozier, président de la CFE-CGC Orange et Directeur du Mécénat Public du groupe Orange. Nous sommes certains que tous les électeurs de ce syndicat ne se retrouvent pas dans le lynchage médiatique et les rumeurs nauséabondes que ce Monsieur a orchestrés lors de ces élections.

Le syndicalisme de la CFDT est d'être au service des salariés, de tous les salariés, de leurs droits, de leurs conditions de travail. La CFDT veut travailler sans violence, dans le respect des personnes et de ses valeurs humanistes.

